

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/réf. : 04/pfd/224820
N/réf. : AVL/ah/BXL-2.1008/s454
Annexe : 1 dossier comprenant 12 plans

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Avenue Jean Joseph Crocq, 15 – Hôpital Brugmann. Demande de permis d'urbanisme portant sur l'extension de l'hôpital des enfants Reine Fabiola.

En réponse à votre courrier du 9 mars 2009 sous référence, réceptionné le 16 mars dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 1^{er} avril 2009 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les **remarques** suivantes.

La demande concerne l'extension du 1^{er} étage de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola (HUDERF). Elle vise la réalisation d'un nouveau volume occupant la toiture-terrasse et une partie du patio, situés en façade nord de l'immeuble. Celle-ci est comprise dans la zone de protection de l'ancienne morgue / chapelle de l'hôpital Brugmann réalisée par Victor Horta et classée comme monument. L'immeuble se situe également à proximité de la fondation Elisabeth due à l'architecte Henri Lacoste.

Le nouveau volume sera réalisé selon les mêmes principes architecturaux que ceux appliqués à l'extension qui a été récemment réalisée en façade sud. Les nouvelles façades seront recouvertes de zinc à joints debout tandis que les châssis seront exécutés en bois de ton noir avec pare-soleils en aluminium.

Bien qu'elle soit visible depuis la chapelle, l'extension ne portera pas préjudice aux perspectives sur le monument classé. ***Si la C.R.M.S. ne s'oppose donc pas au projet, elle demande cependant de mettre ces travaux à profit pour concevoir un aménagement cohérent des abords immédiats du complexe hospitalier, ce qui fait aujourd'hui cruellement défaut (plantations, clôtures, cheminements, etc.).*** Cette remarque porte également sur les voiries communales.

Une attention particulière devra être apportée aux abords de la chapelle classée. A cette fin, ***la Commission demande d'étudier un dispositif d'entrée de l'HUDERF qui soit plus en harmonie avec son environnement, en lieu et place des demi-cylindres horizontaux en polycarbonate existants.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERULST
Président f.f.

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S.